



Probleme dans mon entreprise aidez moi

Par **melou31**, le **20/05/2013** à **13:20**

Bonjour à tous

Voilà je vous écris car j'ai quelques problèmes avec mon employeur. J'ai déjà appelé l'inspectrice du travail qui est venu 2 fois mais l'employeur n'a rien fait pour rectifier ... j'ai rendez-vous dans 15 jours avec un avocat pour saisir les prud'hommes mais avant d'y aller j'aimerais votre avis

Je n'ai jamais eu de visite médicale du travail depuis mon embauche (01/10/2012) l'inspectrice l'a fait remarquer à mon employeur mais rien n'a changé ... lorsque j'ai demandé à mon employeur la raison il m'a dit qu'il n'y avait pas de place En fait je me suis rendu compte qu'il n'avait pas payé la cotisation donc c'est normal... puis je demander un dédommagement pour ceci> ?

De plus la convention collective dont je dépends me permet de profiter d'une mutuelle obligatoire (mon ancienneté me le permet. Pareil mon employeur traîne du pied et me dit de garder la mienne ... quel recours ai-je ?

Il est stipulé sur mon contrat que je suis employé au sein de l'entreprise en tant que « chef d'équipe, serveuse » échelon 1 hors on m'avait promis le poste de responsable de boutique. Je fais toutes les tâches qui incombent à une responsable de boutique (même la signature des contrats de travail au nom du gérant) mais j'estime ne pas être payé en conséquence. Pour infos l'ancienne responsable ne faisait pas tout ce que je fais et était classée niveau 3 échelon 3 et avait un salaire de 300 euros de plus que moi

Puis je demander la requalification de mon contrat et obtenir la différence de salaires ?

Je lave les torchons du restaurant dans lequel je travaille sans contrepartie. La convention collective prévoit une prime de salissure. Puis-je en bénéficier à ce titre-là ?

Je souhaiterais quitter l'entreprise au plus vite mais je ne sais pas comment (le terme de mon cdd est au 30/09/2013) me conseiller vous un abandon de poste ? car mon employeur veut vendre le fond de commerce !! **est-il poursuivable auprès des prud'homme après la vente ??**

Voici mes principales questions... d'autres problèmes sont là mais je les réglerais au prud'homme (requalification du CDD en CDI, non-paiement des heures sup, faux et usage de faux (falsification des horaires de pointage pour les donner à l'inspection du travail)
Je me fais avoir dans cette entreprise !!!

Merci pour vos conseils

Par **pepelle2**, le **20/05/2013** à **15:33**

Bonjour

Pour ce qui est de quitter votre cdd, un abandon de poste est très dangereux. L'employeur va faire une attestation assédic en cochant " rupture à l'initiative du salarié" et vous ne toucherez pas le chômage.

Comme on ne peut pas démissionner d'un cdd, ne reste que quelques solutions

- vous trouvez un cdi
- vous faites une rupture amiable avec votre employeur (il faut qu'il soit d'accord)
- l'employeur vous vire pour faute grave

Pour le reste, il y a de nombreuses choses que je laisse à votre avocat le soin de régler.

Par **melou31**, le **20/05/2013** à **16:52**

merci pour vos réponses